



Novum Sub Sole n°47

La nouvelle version du CWBP vient d'être approuvée et sera d'application dès le 1er septembre 2017. Novum Sub Sole vous dévoile les principaux changements et vous donne accès aux documents complets. Autre information importante pour les experts : deux formations reconnues sont annoncées!

[La version 03 du Code Wallon de Bonnes Pratiques est disponible](#)

Afin d'assurer une amélioration continue du CWBP et de renforcer le caractère soutenable des procédures, les différents guides, à l'exception du Guide de référence pour l'évaluation finale (GREF), ont été révisés.

La [nouvelle version des guides](#) est disponible sur le site de la DPS. Le même site propose également les outils associés aux guides ainsi qu'une série de fichiers utiles au rapportage (table des matières, tableaux...).

Les modalités de mises en vigueur ainsi que les principales modifications de cette nouvelle version du CWBP sont

présentées ci-dessous.

Le CWBP 03 est d'application à partir du 1^{er} septembre 2017

Le CWBP 03 est déjà disponible et sera d'application à partir du 1er septembre 2017 ce qui signifie que :

1. Les études, les projets d'assainissement et les évaluations finales dont la date est postérieure au 31 aout 2017 doivent être réalisés conformément au CWBP 03 ; la date à prendre en considération étant **la date de signature du rapport par la personne habilitée.**
2. Les études, projets d'assainissement et évaluations finales déclarés incomplets avant le 31 aout 2017 sont complétés selon la version du CWBP d'application lors de leur introduction auprès de l'administration ;
3. Les dossiers déclarés non conformes et réintroduits après le 31 aout 2017, sont réalisés conformément aux dispositions du CWBP 03 ;
4. Les études de risques réalisées dans le cadre des évaluations finales peuvent être réalisées sur base de S-Risk© ou sur base du modèle d'évaluation des risques utilisé au stade de l'étude de caractérisation ou, le cas échéant, du projet d'assainissement ;

L'expert doit donc, dès à présent, prendre connaissance des nouvelles dispositions et veillera, dans la partie « contexte de l'étude » du rapport à préciser la version du CWBP sur laquelle est basée son étude, projet d'assainissement ou évaluation finale.

Les changements

Les guides de référence pour l'étude d'orientation ([GREO](#)) et de caractérisation ([GREC](#))

Les améliorations apportées aux GREO et GREC portent sur une simplification et une meilleure lisibilité sans en modifier les principes méthodologiques. La partie consacrée au rapportage a été simplifiée au terme d'une étroite concertation menée avec FEDEXSOL, le DEE et l'ISSeP. Par ailleurs, un point spécifique sur les investigations en présence d'une piste étanche a été apporté.

Enfin, l'inventaire descriptif de ressources documentaires mobilisables pour la constitution du dossier documentaire – annexe 1 du GREO- a été mis à jour avec la collaboration du CHST.

Le guide de référence pour l'étude de risques ([GRER](#))

Le GRER a été profondément modifié en ce qui concerne la partie A (méthodologie générale) et la partie B (Evaluation des risques pour la santé humaine). Ces modifications ont été guidées par le choix de recourir au logiciel S-Risk©, développé par le VITO, pour évaluer les risques sanitaires.

L'adoption du logiciel S-Risk© est motivée par les éléments suivants :

- Les études de risques seront réalisées selon une méthode commune sur l'ensemble du territoire de la Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg ;
- Les applications utilisées jusqu'à présents (Risk Human et Vlier Humaan) ne sont plus distribuées ;
- Il s'agit d'une application web, conviviale et simple d'utilisation ;
- Les nouveaux développements et les mises à jour sont accessibles à tous
- L'outil est récent (en vigueur en Région Flamande depuis 2013).

La nouvelle version du GRER - partie B -est le fruit d'un travail piloté par l'ISSeP et concerté avec différents collaborateurs scientifiques pluridisciplinaires (SPAQuE, ULg, UCL, DGO5, AWAC, IBGE et VITO). Il répond à la volonté d'augmenter la performance et la soutenabilité des évaluations de risques pour la santé humaine tout en veillant à la simplification des procédures et à l'harmonisation entre les 3 régions.

Ce travail a débouché sur une version wallonne du logiciel S-Risk© qui permet de prendre en considération les spécificités régionales, notamment les caractéristiques des sols wallons. Un rapport de synthèse relatif aux orientations prises par le comité de suivi constitué dans le cadre de la subvention octroyée à l'ISSeP pour ce projet a été rédigé.

Les principales adaptations réalisées en concertation avec les différents organismes compétents cités ci-dessus concernent :

- L'intégration de « Sols standards wallons » : 8 horizons standards wallons ainsi qu'un horizon spécifique « remblai » ont été définis ;
- La révision des Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) : les VTR ont été modifiées afin d'une part, de prendre en considération les études scientifiques récentes et, d'autre part, d'harmoniser les seuils utilisés pour l'air en région wallonne ;
- La suppression des « teneurs ambiantes » : l'évaluation ainsi réalisée est limitée aux risques attribuables spécifiquement au site pollué et n'intègre pas l'exposition aux teneurs ambiantes (teneurs liées à d'autres phénomènes et déjà présentes dans l'eau, l'air...).

Le logiciel S-Risk© version wallonne ainsi que la documentation y afférente seront disponibles sur le site internet <https://www.s-risk.be> à partir du 10 avril 2017. L'inscription est toutefois déjà disponible. Une formation d'une journée relative à l'« étude risque santé humaine » est d'ores et déjà prévue les lundis 12 et 19 juin. Les modalités pratiques

vous seront communiquées prochainement.

Les parties C (Evaluation des risques pour les eaux souterraines) et D (Evaluation des risques pour les écosystèmes) ont également été simplifiées en supprimant les valeurs limites de 2^{ème} niveau.

Enfin, pour faciliter le travail des experts, une partie E a été ajoutée afin de préciser les attentes spécifiques en matière de rapportage des études de risques.

Le guide de référence pour le projet d'assainissement ([GRPA](#))

Le GRPA a été complété par une approche multicritère destinée à comparer et à évaluer les variantes d'assainissement en y intégrant le principe des meilleures techniques disponibles et le caractère durable du processus d'assainissement.

Cette approche se traduit par un outil annexe au GRPA qui comprend une « Grille d'Analyse Multicritère pour les Méthodes d'Assainissement » dénommée GAMMA (tableur excel) et son manuel d'utilisation.

En outre, des simplifications ou précisions en lien avec les techniques applicables et les mesures de réparation complémentaires et compensatoires, ont été apportées

Le guide de référence pour l'évaluation finale ([GREF](#))

Ce guide n'a pas été modifié par rapport à la version 02.

Le glossaire

Le [glossaire](#) a été complété et adapté en fonction des révisions apportées dans les guides. Certains concepts ont été reformulés afin d'en améliorer la compréhension.

Démarche participative

Comme pour les deux premières versions, le DSD a souhaité intégrer la démarche participative dans le cadre de l'amélioration de ces guides. Dans cette optique, les projets de guides ont été mis en consultation (du 15 juin au 15 août 2016 pour le GRPA et du 15 octobre au 15 novembre 2016 pour le GREO, GREC et GRER).

L'administration remercie vivement tous les partenaires qui ont participé activement à cette consultation.

Save the dates

Parmi les [propositions de 2017](#), deux formations sont en préparation par la DAS et ses partenaires. D'un part, la formation continuée à destination des experts sols et des laboratoires agréés dans le cadre du décret sols aura lieu aux Moulins de Beez, les vendredis 1er décembre et 7 décembre. D'autre part, une formation spécialement consacrée à l'étude de risques, et tout particulièrement les risques pour la santé humaine (s-risk) les 12 et 19 juin à Namur. Save the

dates !

Si vous désirez vous désinscrire de la newsletter « Novum sub sole », envoyez simplement un mail à l'adresse edimestre.dps.dgarne@spw.wallonie.be. Nous traiterons votre demande de désinscription dans les plus brefs délais.

Dans sa volonté d'établir des contacts réguliers et constructifs, la DPS a décidé de publier une newsletter à l'attention des experts.

Il s'agit de vous présenter les évolutions quant à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion des sols, les changements intervenus dans la législation, de vous offrir quelques trucs et astuces mais également de répondre aux questions les plus souvent posées.

« Novum sub sole », la newsletter de la DPS, est distribuée gratuitement aux principaux acteurs techniques du Décret Sols. Merci à tous les nouveaux lecteurs qui nous rejoignent pour ce numéro.

